



*Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université*

**A mesdames et messieurs les parlementaires,
membres de l'Office Parlementaire d'Évaluation
des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST)**

A monsieur le député Didier Baichère, rapporteur

Note sur l'évaluation des nouvelles technologies de sécurité. Cas de la vidéosurveillance et de la reconnaissance faciale

Laurent MUCCHIELLI
Directeur de recherches au CNRS
Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
(LAMES, UMR 7305, Aix-Marseille Université & CNRS)

15 mai 2019

*Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
Maison Méditerranéenne des Sciences de L'Homme
5, rue du château de l'horloge - B.P. 647 - 13094 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2
Téléphone : 04 42 52 41 24 - Fax : 04 42 52 43 70*



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

Monsieur le Député, mesdames et messieurs les parlementaires,

Le secrétariat de l'OPECST a pris contact avec moi par courriel le 30 avril dernier, afin de solliciter mon expertise sur « *les enjeux sociologiques relatifs à la propagation des dispositifs de reconnaissance faciale* » avec les questions suivantes : « 1) *Toutes les applications envisageables à cette technologie, qu'elles soient sécuritaires ou commerciales, ont-elles les mêmes risques ?* 2) *L'acceptabilité sociale de tels dispositifs a-t-elle été mesurée ?* 3) *La mise en place de dispositifs commerciaux de reconnaissance faciale favorise-t-elle l'appropriation de cette technologie et ce en évitant l'ouverture du débat sur son acceptabilité ?* ».

Compte tenu de l'importance de l'enjeu et de la formulation à mes yeux *orientée* de ces questions, je vous réponds par cette note résumant le travail d'évaluation désintéressé, impartial et indépendant que j'ai mené ces dernières années, et qui a donné lieu à la publication de plusieurs articles dans des revues scientifiques entre 2016 et 2018, ainsi que d'un livre en 2018¹. Je reproduis ci-après la conclusion du livre, dont les dernières pages parlent abondamment de la *reconnaissance faciale*. Je me permets toutefois d'attirer préalablement votre attention sur trois points :

1) je suis parvenu à ces conclusions (qui vous surprendront probablement) au terme d'une série d'enquêtes de terrain que je ne peux pas reproduire ici mais qui sont la base de mon travail et qui apportent les preuves de ce que j'écris en conclusion. Ces enquêtes ont été menées dans des villes où j'ai été chargé officiellement de réaliser des Diagnostics Locaux de Sécurité pour le compte des CLSPD, ayant de ce fait accès à des données et à des lieux d'observation qui sont d'ordinaire tenus confidentiels et jamais rendus publics.

2) Je suis parvenu à ces conclusions au terme d'une démarche évaluative qui est rarissime en France (malgré les recommandations récurrentes de la Cour des Comptes), *a fortiori* sur des

¹ Voir en particulier :

- « À quoi sert la vidéosurveillance de l'espace public ? Le cas français d'une petite ville 'exemplaire' », *Déviance et société*, 2016, 40 (1), p. 25-50.

- « De la vidéosurveillance à la vidéo verbalisation : usages réels et fantasmés d'une technologie moderne », *Archives de politique criminelle*, 2016, 38, p. 249-264.

- *Vous êtes filmés ! Enquête sur le bluff de la vidéosurveillance*, Paris, Armand Colin, 2018.



*Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université*

sujets soumis à une forte pression politique et médiatique, qui favorise les postures idéologiques et les discours d'autorité au détriment de l'argumentation rationnelle. Je m'en explique également dans un chapitre du livre de 2018 consacré à la démarche évaluative. J'y montre aussi la différence radicale qui existe entre les sondages d'opinion et la véritable consultation de la population (démarche participative). Ceci est crucial pour comprendre « l'acceptabilité sociale » sur laquelle vous m'interrogez. Pour le dire simplement, les mêmes citoyens qui peuvent répondre « oui » à un sondage binaire et désincarné, peuvent répondre « non » lorsqu'on les informe réellement et qu'on leur demande leur avis personnel pour un projet concernant la commune ou le quartier où ils résident.

3) Les nouvelles technologies de manière générale, et les technologies de sécurité en particulier, sont l'objet de croyances et d'imaginaires collectifs très puissants dans nos sociétés actuelles. Ceci favorise une sorte de crédulité et de naïveté générales conduisant à penser spontanément que les innovations technologiques proposées par les industriels et certains politiques sont nécessairement bonnes ou intéressantes en soi ; ce serait forcément « le progrès ». Or ces raisonnements sont viciés. La technologie n'est ni bonne ni mauvaise en soi. Tout dépend des usages que nous décidons d'en faire et des arbitrages financiers qui sont faits derrière nos choix.

Je vous souhaite une bonne lecture et me tiens naturellement à votre disposition si vous souhaitez en savoir davantage.

Avec mes respectueuses et cordiales salutations

Aix-en-Provence le 15 mai 2019

*Laurent MUCCHIELLI
Directeur de recherches au CNRS*

*Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
Maison Méditerranéenne des Sciences de L'Homme
5, rue du château de l'horloge - B.P. 647 - 13094 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2
Téléphone : 04 42 52 41 24 - Fax : 04 42 52 43 70*



Extraits de la conclusion de l'ouvrage de 2018

Si l'examen détaillé des trois villes a pu paraître long à certains, il était cependant fondamental car seule la connaissance intime des rouages politiques, économiques, sociaux et techniques de la vidéosurveillance de voie publique peut permettre de sortir des imaginaires et des discours pour tenter d'établir la réalité et la montrer aux yeux de tous. Au terme de cette recherche, et après avoir vérifié que nos constats corroborent ceux établis par la plupart des autres chercheurs en France comme à l'étranger², il faut désormais conclure.

La vidéosurveillance n'est pas un outil majeur de lutte contre la délinquance

Le ministère de l'Intérieur l'affirme sans discontinuer depuis 2007 : « La vidéoprotection est un outil de prévention, de dissuasion et d'élucidation des faits de délinquance³. » Pourtant, les résultats de notre enquête sont largement différents. Non seulement la vidéosurveillance de rue n'est pas particulièrement efficace dans la lutte contre la délinquance mais elle n'est même pas fondamentalement utilisable et utilisée dans ce but.

D'abord, la vidéosurveillance de la rue n'est pas une technique particulièrement efficace dans la lutte contre la délinquance. Son usage le plus avéré dans ce domaine est la recherche d'images permettant après coup de retrouver des éléments de preuves pouvant contribuer aux enquêtes menées par les policiers et les gendarmes sur les diverses infractions constituant ce qu'ils appellent la délinquance de voie publique. L'examen approfondi des trois villes confirme et précise ce que notre analyse des données collectées par les Chambres régionales des comptes laissait déjà entrevoir : la vidéosurveillance n'est utile aux policiers et aux gendarmes que dans une proportion comprise entre 1 et 2 % du total des enquêtes qu'ils

² Voir les bilans de E. Heilmann, « La vidéosurveillance, une réponse efficace à la criminalité ? », *Criminologie*, 2003, 1, p. 89-102 ; T. Le Goff, *Videosurveillance et espaces publics. Les enseignements des évaluations menées à l'étranger*, Paris, IAU-RIF, 2008 ; B. Welsh, D. Farrington, "Public Area CCTV and Crime Prevention. An Updated Systematic Review and Meta-Analysis", *Justice Quarterly*, 2009, 4, p. 716-745 ; et L. Dumoulin, S. Germain, A.-C. Douillet, « Une petite entreprise qui ne connaît pas la crise », *op. cit.*

³ www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Strategie-nationale/Programme-d-actions-pour-ameliorer-la-tranquillite-publique/La-vidioprotection



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

réalisent sur ces infractions. Cette contribution n'est donc pas nulle, mais elle est extrêmement faible. De surcroît, le fait qu'une image contribue à l'élucidation policière ne signifie pas automatiquement qu'elle sera décisive dans le traitement judiciaire de l'affaire, en particulier dans le jugement final (le processus de construction des images en éléments de preuve est bien plus complexe et suppose des séries d'arbitrages au sein de l'institution judiciaire)⁴.

Quant à l'impact préventif ou dissuasif des caméras, il n'est pas possible de l'évaluer totalement, que ce soit sur la population délinquante ou sur la population générale. Toutefois, un constat majeur est établi : la volonté de « sécuriser » un lieu public précis par le biais de la vidéosurveillance (que ce soit un point de vente de drogues comme à Saint-Jean-la-Rivière ou le parking d'une gare SNCF comme à Beau Rivage) ne fait que déplacer ailleurs l'activité délinquante, et ne résout donc pas le problème.

Pour ces deux raisons, la vidéosurveillance n'a pas d'impact sur le niveau global de la délinquance de voie publique des communes où elle est installée. Nous l'avons vu dans les trois cas étudiés et c'est également le cas au niveau national. L'observation des données nationales (statistiques de police et enquêtes de victimation) en série et dans la durée est aujourd'hui facilitée par la création récente d'un site Internet par des chercheurs du CNRS⁵. Ces données indiquent : 1) que les agressions sur les personnes sont stables dans le temps, 2) que les vols sur les personnes et surtout les vols de voiture baissent depuis les années 1990, 3) que les cambriolages ont augmenté à partir de 2008 (probablement en lien avec la crise économique du moment). Le développement massif de la vidéosurveillance à partir de 2007 n'a ainsi absolument aucun lien avec ces tendances générales.

Ensuite, notre enquête montre que la vidéosurveillance n'est du reste pas fondamentalement une technique utilisable et utilisée dans le but de réduire de la délinquance. Lorsqu'il existe dans les villes un centre de supervision urbaine (CSU), l'activité des agents qui regardent en permanence les images diffusées en direct sur les écrans de télévision ne concerne pas la délinquance de voie publique. Nous avons vu qu'à Saint-Jean-la-Rivière, le CSU réalise une surveillance de quantité de problèmes de la vie quotidienne, qui n'ont le plus souvent rien à voir avec l'activité délinquante. Et nous avons vu qu'à *Mega City*, la vidéosurveillance est en

⁴ E. Lemaire, « La fabrique de la vidéo-preuve », *Champ pénal/Penal Field*, 2017, vol. XIV [en ligne].

⁵ Il s'agit de l'Observatoire scientifique du Crime et de la Justice [<http://oscj.cesdip.fr/>].



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

réalité massivement utilisée pour verbaliser le stationnement gênant. L'usage de la vidéoverbalisation, expérimenté à Nice dès l'année 2010, tend du reste à se généraliser. Un décret du 28 décembre 2016 vient en effet mettre en œuvre certaines des dispositions de la « loi de modernisation de la Justice du XXI^e siècle » du 16 novembre 2016, prévoyant que la vidéoverbalisation puisse s'étendre à de nombreuses autres infractions que le stationnement gênant : le défaut du port de la ceinture de sécurité, l'utilisation du téléphone portable en conduisant, le chevauchement et le franchissement des lignes continues, le non-respect des règles de dépassement, le non-respect des « sas-vélos » ou encore l'absence de casque sur les deux-roues motorisés.

Accroître le contrôle et la répression des infractions routières : tel est donc l'avenir probable de la vidéosurveillance de rue.

L'argent public pourrait être utilisé beaucoup plus efficacement ailleurs

180 000 euros à Beau Rivage (8 000 habitants), 320 000 euros à Saint-Jean-la-Rivière (19 000 habitants), plus de 7 millions d'euros à *Mega City* (860 000 habitants) dans sa première phase... La vidéosurveillance coûte extrêmement cher aux communes ainsi qu'à l'État et aux départements qui les aident dans leurs projets initiaux d'installation. Au final, en France et depuis que cette politique a été décidée il y a plus de dix ans, plusieurs milliards d'euros ont été dépensés par les finances publiques si l'on additionne les budgets de l'État, des départements, des villes et désormais aussi des régions. À quoi s'ajoutent également les aides financières de l'Union européenne dont le « fonds pour la sécurité intérieure » a augmenté de 64 % en 2016 dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et qui reverse chaque année plusieurs dizaines de millions d'euros aux principaux États-membres⁶.

En termes comptables ou du point de vue d'une bonne gestion, compte tenu de tout ce qui vient d'être démontré sur sa très faible efficacité, il est clair que la vidéosurveillance est en réalité une gabegie. Un constat similaire a du reste été fait en Angleterre, pays où la

⁶ P. Berthelet, « Fonds européen pour la sécurité intérieure : 1 milliard d'euros pour lutter contre la criminalité, dont 70 millions pour la France », *securiteinterieurefr.blogspot.fr*, 19 mai 2014 [en ligne].



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

vidéosurveillance est pourtant reine⁷. Le rapport coût/avantage conduit désormais de nombreuses municipalités britanniques à réduire leurs investissements, à désinstaller une partie des caméras ou bien tout simplement à ne plus payer leur réparation lorsqu'elles tombent en panne⁸.

Dans les villes qui se sont dotées d'un CSU employant des agents municipaux au quotidien, la vidéosurveillance mobilise également des personnels qui, du coup, ne sont pas employés sur le terrain, lors même que chacun (policiers et gendarmes, magistrats, travailleurs sociaux...) s'accorde à dire qu'il manque de moyens pour répondre aux demandes de la population. Et pendant ce temps-là, nul ne se préoccupe plus vraiment de la prévention.

Deux conclusions s'imposent.

Premièrement, il peut être utile aux policiers et aux gendarmes de positionner un certain nombre de caméras enregistrant des images pouvant leur être tôt ou tard utiles pour poursuivre les auteurs de crimes ou de délits, même si cette utilité demeure marginale au regard de l'ensemble de leurs enquêtes. Dès lors, c'est uniquement dans ce but et en fonction de leur seule expertise qu'un nombre de caméras limité au strict nécessaire devrait être installé sur la voie publique et y enregistrer des images en continu. En revanche, installer des caméras en dehors de ces endroits sécuritairement stratégiques, pour répondre au « sentiment d'insécurité » des personnes fragiles, à la pression de tel ou tel groupe social ou de tel ou tel groupe politique, constitue un détournement fallacieux de la vidéosurveillance ainsi qu'un gaspillage total d'argent public. Dans la plupart des villes, ce principe devrait conduire à la désinstallation de nombreuses caméras (et éventuellement à leur réinstallation partielle ailleurs). Dans certaines villes et certains villages où le risque sécuritaire est en réalité nul, c'est tout le système qui devrait être abandonné (cet arrêt du système est rarissime mais a pu néanmoins s'observer ici ou là dans d'autres pays⁹). En outre, employer des personnels municipaux pour regarder des images à longueur de journées constitue également une perte de temps et un gaspillage d'argent public, sauf à faire valider par la population le fait que cette

⁷ N. Groombridge, "Stars of CCTV? How the Home Office Wasted Millions. A radical 'Treasury/Audit Commission' View", *Surveillance & Society*, 2008, 1: 73-80.

⁸ "The End of CCTV Era?", *BBC Magazine*, 15 janvier 2015 [www.bbc.com/news/magazine-30793614].

⁹ Un exemple au Canada : S. Laperrière, J. Ashak, « Vidéosurveillance : est-ce vraiment utile ? », *Radio-canada.ca*, 14 février 2017.



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

activité de surveillance a pour principal résultat d'accroître la répression des infractions routières commises par un grand nombre de ces mêmes citoyens.

Deuxièmement, dans le but d'accroître la sécurité et la confiance des citoyens, il serait beaucoup plus utile d'employer ces moyens humains sur le terrain dans les villes où ils sont insuffisants. À titre d'exemple, dans le cas de *Mega City*, les quelque 7 millions d'euros annuels dépensés dans la vidéosurveillance par la ville pourraient permettre l'embauche de plus de 200 agents municipaux (et beaucoup plus encore compte tenu du nouveau projet de la ville d'investir dans une vidéosurveillance dite « intelligente », ce qui devrait faire monter le budget vidéosurveillance à près de 12 millions d'euros). Selon les besoins du terrain, ces derniers pourraient être des policiers municipaux, des agents de surveillance de la voie publique ou encore des médiateurs et des animateurs. On sortirait ainsi du véritable cercle vicieux consistant pour les pouvoirs publics à arguer d'un côté d'un manque de moyens pour assurer davantage de services de proximité aux habitants, tout en investissant d'un autre côté des sommes colossales dans des technologies à l'efficacité pourtant très faible. Le comble a été atteint lorsque, après avoir supprimé une police de proximité réclamée par la plupart des habitants (quelles que soient par ailleurs leurs opinions), N. Sarkozy et F. Fillon ont prétendu en 2007 compenser la réduction du nombre de policiers et de gendarmes par l'installation de la vidéosurveillance. Dans l'intérêt des citoyens, c'est le contraire qu'il faudrait faire.

Enfin, lorsqu'il s'avère que les besoins prioritaires des populations locales ne sont pas l'ajout de nouveaux agents de proximité sur le terrain, cet argent public abondant les budgets dits de « prévention de la délinquance » devrait être employé à prévenir réellement la délinquance future en s'attaquant à ses causes véritables que sont notamment les violences intrafamiliales, l'échec scolaire précoce des enfants, le désœuvrement des jeunes et le chômage de toutes les générations. Notre enquête sur trois villes montre que des actions décisives dans ces domaines pourraient être pleinement conduites avec les mêmes budgets que ceux consacrés à la vidéosurveillance. De surcroît, la réduction très significative du niveau de ces fléaux sociaux permettrait à l'État et aux collectivités territoriales d'économiser une partie de l'argent public qu'ils dépensent en permanence pour payer les conséquences de leur incapacité à réduire ces problèmes de fond. Certains types de délinquance ne sont d'ailleurs qu'une de ces conséquences. Certains problèmes de santé publique en constituent d'autres, qui pèsent



*Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université*

cruellement sur le déficit de la Sécurité sociale (notamment de l'assurance-maladie), sans parler du budget global des aides sociales dépensées chaque année pour éviter que la situation de plusieurs millions de nos concitoyens ne soit pire encore que ce qu'elle est déjà.

Pseudo-solution dans la lutte contre la délinquance, la vidéosurveillance révèle ainsi de façon beaucoup plus générale l'incapacité croissante des élites politiques (et des élites technocratiques qui les servent) à penser l'avenir de la société, au profit d'une gestion de court terme au mieux désintéressée, au pire orientée par des intérêts commerciaux ou (surtout) électoraux.

La démagogie politique pollue gravement le débat sur la sécurité

La crise des démocraties représentatives semble de plus en plus évidente, et l'on ne saurait faire des élus les uniques responsables. À bien des égards, les groupes bancaires et industriels internationaux ont autrement plus de pouvoir qu'eux. S'ils ne peuvent modifier que très marginalement le système des économies mondialisées, ces élus sont en revanche comptables des décisions qu'ils prennent pour employer les budgets que les citoyens leur confient et organiser les services publics. Améliorer la sécurité des citoyens en réduisant le risque d'exposition à la délinquance et à la criminalité constitue l'une de ces charges et l'un de ces services. Or, en France comme dans d'autres pays occidentaux, cette charge n'est pas correctement remplie, ces services ne sont pas bien rendus. En cause, une instrumentalisation et une démagogie politiques qui viennent en permanence polluer le débat sur la sécurité, ce dont la vidéosurveillance constitue un bon révélateur. Jugeons plutôt.

À Nice, le 14 juillet 2016, à 22 h 30, au volant d'un camion de 19 tonnes, un meurtrier-suicidaire fonçait dans la foule, tuant 86 personnes (et en blessant 450) venues assister au traditionnel feu d'artifice de la fête nationale sur la Promenade des Anglais. Quelques heures plus tard, au petit matin, tandis que les enquêteurs de police étaient en train d'étudier la scène de crime à quelques dizaines de mètres de là et que de nombreuses personnes cherchaient encore leurs proches dont ils étaient sans nouvelle, Christian Estrosi se présentait devant les micros des journalistes. Le président « Les Républicains » de la région PACA, également président de la métropole Nice-Côte-d'Azur, ancien maire de la ville devenu adjoint à la

*Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
Maison Méditerranéenne des Sciences de L'Homme
5, rue du château de l'horloge - B.P. 647 - 13094 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2
Téléphone : 04 42 52 41 24 - Fax : 04 42 52 43 70*



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

sécurité pour se mettre en conformité avec la loi sur le cumul de mandats, mettait immédiatement en cause l'État, demandant : « Pourquoi et comment cet homme a-t-il pu pénétrer sur la promenade des Anglais qui était pourtant piétonnisée ? Combien de policiers nationaux protégeaient cet événement, là où nous réclamons des renforts depuis des mois et des mois¹⁰ ? » Aucun journaliste n'eut alors la présence d'esprit de lui faire remarquer qu'il aurait pu s'en inquiéter plus tôt si, en tant qu'adjoint à la sécurité de la ville, il avait assisté aux traditionnelles réunions de préparation de l'événement réunissant dans les jours précédents les représentants de l'État et de la ville. La meilleure défense étant l'attaque, selon le proverbe militaire, l'élu cherchait probablement à anticiper ou désamorcer ce qui aurait également pu apparaître comme un camouflet personnel.

C. Estrosi a en effet construit l'essentiel de sa carrière politique sur le thème de la sécurité. Au prix d'un investissement massif et d'un endettement croissant¹¹, et sans jamais faire procéder à la moindre évaluation, il a fait de Nice la ville la plus vidéosurveillée (fin 2017 on y comptait déjà 2 000 caméras reliées à un Centre de Supervision Urbaine employant 120 fonctionnaires territoriaux¹²) et la plus policée de France (avec 390 policiers municipaux et 160 Agents de Surveillance de la Voie Publique fin 2017), le tout au service d'une ligne politique consistant à suppléer voire concurrencer les forces de sécurité de l'État. Enfin, C. Estrosi devait ressentir d'autant plus ce camouflet que, quelques jours après les attentats de *Charlie Hebdo* à Paris, le 19 janvier 2015, il avait déclaré devant le conseil municipal de Nice être « à peu près convaincu que, si Paris avait été équipée du même réseau [de caméras] que le nôtre, les frères Kouachi n'auraient pas passé trois carrefours sans être neutralisés et interpellés¹³ ». Las, la presse révélera que, dans les jours précédents son attentat, le meurtrier avait procédé à de nombreux repérages de ces lieux vidéosurveillés sans que personne ne l'aperçoive, prouvant dans l'horreur l'incapacité totale du dispositif à prévenir les attentats¹⁴.

¹⁰ France Inter, « Journal de 8 heures », 15 juillet 2016, M. Goar, « Nice : Christian Estrosi, premier critique du gouvernement », *lemonde.fr*, 18 juillet 2016.

¹¹ Critiqué par la Chambre régionale des comptes dans son *Rapport d'observations définitives* (5 février 2016).

¹² Ces chiffres sont ceux donnés par la ville sur son site Internet [www.nice.fr/fr/securite].

¹³ N. Touati, « “Les Kouachi n'auraient pas passé trois carrefours” : quand Estrosi vantait les mérites de la vidéosurveillance à Nice », *Le Huffington Post*, 16 juillet 2016 [en ligne].

¹⁴ E. Salvi, M. Suc, « Attentat de Nice : le terroriste a pu procéder à onze repérages », *Mediapart*, 23 décembre 2016 [en ligne].



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

Enfin, lors de ce même conseil municipal, M. Estrosi avait appelé à un « moment d'unité nationale », demandant aux élus locaux du Front national de cesser les « polémiques politiciennes » sur les questions de sécurité, estimant que les élus devaient « être capables de [se] nous retrouver au-delà de nos divergences politiques ». Un an et demi plus tard, il faisait donc très exactement ce qu'il avait appelé à *ne pas* faire lorsque c'est lui qui était l'objet de questions. Dans un cas comme dans l'autre, seuls comptaient ses intérêts politiques personnels.

Ainsi la ville la plus vidéosurveillée de France n'a-t-elle rien vu venir. Même chose à Levallois-Perret, où Patrick Balkany avait été le premier à implanter la vidéosurveillance au début des années 1990 et où – comble de la tragi-comédie – sont implantés les sièges de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et de la sous-direction anti-terroriste (SDAT) du ministère de l'Intérieur, autrement dit le cœur de la lutte anti-terroriste¹⁵. C'est pourtant là qu'un autre terroriste décida de frapper le 9 août 2017, projetant sa voiture contre des militaires de l'opération Sentinelle en faction, blessant six d'entre eux. Certaines caméras « montrent parfaitement l'impact de la voiture sur les militaires » dira sans rire l'édile corrompu, probablement même pas conscient du sordide ridicule de la situation¹⁶.

Ainsi, localement comme nationalement, le thème de l'insécurité constitue une ressource électorale pour une partie des élus. Pour eux, « l'insécurité est moins un problème qu'une solution », selon la formule de Luc Van Campenhoudt¹⁷. Certes, les citoyens sont directement responsables des personnes qu'ils élisent. Mais ces élus sont directement responsables de l'ignorance et la crédulité dans lesquelles certains d'entre eux confinent volontairement ces mêmes citoyens, s'adressant à leurs émotions plutôt qu'à leurs raisons, profitant du fort « sentiment d'insécurité » des plus fragiles d'entre eux, pour mieux les rendre vulnérables aux propagandes politiques comme au marketing des industries de sécurité¹⁸.

¹⁵ J. Chevalier, « Levallois-Perret, une cible pas choisie au hasard », *BFMTV.com*, 9 août 2017.

¹⁶ « Attaque contre des militaires : à Levallois, des habitants interloqués », *Libération*, 9 août 2017.

¹⁷ L. Van Campenhoudt, « L'insécurité est moins un problème qu'une solution », in Y. Cartuyvels, Ph. Mary (dir.), *L'État face à l'insécurité. Dériver politiques des années 90*, Bruxelles, Labor, 1999, p. 51-66.

¹⁸ C. Salmon, *Storytelling. La machine à formater les esprits*, op. cit. ; T. Guérolé, *Petit guide du mensonge en politique*, Paris, Fayard, 2014.



Un cas de « bluff technologique » et de vrai marketing

« Ce sont les industriels et les États qui fournissent l'essentiel de notre idéologie du progrès. [...] Les industriels quant à eux demandent au marketing de trouver le point de rencontre des "potentialités" du produit et des "motivations" du public¹⁹. » De fait, l'État, les élus comme les industriels ont dépensé beaucoup d'argent pour promouvoir « l'acceptabilité sociale » de la vidéosurveillance dans la population, étrangement pas du tout pour évaluer son intérêt au regard de sa promesse de sécurité publique. Plus grave, ainsi que nous l'avons déjà signalé, les institutions scientifiques elles-mêmes ont cautionné cette situation²⁰. En particulier, dans son programme intitulé « Concepts, Systèmes et Outils pour la Sécurité globale » (CSOSG), l'Agence nationale de la Recherche (ANR) finance depuis des années, à hauteur de dizaines de millions d'euros, des projets de recherche visant moins à évaluer l'utilité des technologies de sécurité qu'à promouvoir globalement leur développement et perfectionner leur technicité, par exemple en finançant des recherches sur la vidéosurveillance dite « intelligente » (notamment la *reconnaissance faciale*).

Telle est la clef du succès pour le marketing : emporter une adhésion de principe et mettre en scène les fonctionnements techniques, mais ne jamais s'interroger sur la question de savoir si le produit vendu est véritablement utile à l'amélioration du bien-être de celui qui l'achète. Rien ne doit entraver le développement du *business*. Et l'État suit. Au nom du modernisme et de l'efficacité, par peur d'être accusé de prendre du retard sur la « révolution » des nouvelles technologies (le numérique, le « big data », les « nanotechnologies », etc.), l'État finance largement le secteur Recherche et Développement (R&D) de grands groupes industriels comme Sanofi, Thales et Dassault : « en 2014, le total des dépenses publiques sur ce poste dépassait les 5 milliards d'euros, contre 1,8 en 2007²¹. »

À ce stade de l'analyse, il importe de préciser que notre propos n'est pas de mettre en question de manière générale l'importance ni l'intérêt potentiel des technologies dans l'organisation de nos sociétés contemporaines. Nous ne nous situons ni dans le débat

¹⁹ V. Scardigli, *Les sens de la technique*, Paris, PUF, 1992, p. 44-45.

²⁰ L. Mucchielli, *Criminologie et lobby sécuritaire*, op. cit., p. 124.

²¹ I. Sainsaulieu, A. Saint-Martin, *L'innovation en eaux troubles. Sciences, techniques, idéologies*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2017, p. 12.



philosophique sur la technique ni dans les différentes formes de « techno-critiques » ou « techno-phobies » que l'on peut par ailleurs observer de longue date²². Notre propos n'est pas non plus de contester par principe le rôle des technologies en matière de sécurité. Il est clair, par exemple, que nombre de progrès technologiques sont très utiles pour le travail de la police scientifique et technique, ou encore que les nombreuses formes de cybercriminalité réclament que les pouvoirs publics soient à la hauteur du défi technologique. Notre propos n'est pas, enfin, de critiquer ou de louer le fait que ces technologies réalisent de plus en plus une traçabilité des moindres faits et gestes quotidiens des citoyens, ce qui pose pourtant de récurrentes questions sur la liberté et le respect de la vie privée²³.

En réalité, ce n'est pas de la technologie elle-même dont il est ici question, mais de l'analyse de ses imaginaires et de l'évaluation de ses usages politiques et sociaux²⁴. Et le résultat de notre enquête sur la vidéosurveillance s'apparente beaucoup à ce que le penseur français des techniques Jacques Ellul (1912-1994) appelait vers la fin de sa vie un « bluff technologique ». Il s'en expliquait ainsi :

« quand je dis bluff, c'est que l'on charge maintenant les techniques de certaines de réussites et d'exploits (dont on ne pose jamais ni les coûts, ni l'utilité, ni les dangers) et que la technique nous est dorénavant présentée expressément à la fois comme la seule solution à tous nos problèmes collectifs [...] ou individuels, et à la fois comme la seule possibilité de progrès et de développement pour toutes les sociétés²⁵. »

Il analysait alors le rôle des États, des industriels, des publicitaires et des « experts » pour produire d'innombrables « gadgets » à l'intérêt social souvent plus que douteux. La vidéosurveillance illustre assez bien cette analyse. De même que le phénomène d'accroissement perpétuel de la technologie visant à permettre l'entretien et le développement permanents des marchés. Après le modèle n° 5 de tel ou tel gadget technologique, l'on vendra

²² F. Jarrige, *Technocritiques. Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte, 2014.

²³ Lire à ce sujet : C. Bennett, K. Haggerty, D. Lyon, V. Steeves, *Transparent Lives. Surveillance in Canada*, Edmonton, Athabasca University Press, 2014.

²⁴ En ce sens, cf. aussi J.-C. Froment, « Sécurité, justice et technologies », *Droit et cultures*, 2011, 61, p. 215-231.

²⁵ J. Ellul, *Le bluff technologique* (1988), rééd. Paris, Fayard, 2010, p. 26.



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

le modèle n° 6 en présentant l'ancien comme obsolète (en le programmant comme tel, même²⁶), puis on vendra le modèle n° 7, etc.

Après la vidéosurveillance fixe est arrivée la vidéosurveillance en mouvement avec les caméras tournant à 360°. Désormais, avec l'aide du lobby sécuritaire qui s'exprime jusque dans des propositions de loi au parlement²⁷, les industriels espèrent vendre massivement *la vidéosurveillance « intelligente » et sa reconnaissance faciale*. Lors même que les recherches déjà existantes montrent qu'« indépendamment des obstacles d'ordre juridique, il existe des limitations techniques qui rendent inefficace l'utilisation massive des techniques de reconnaissance faciale pour assurer la sécurité à l'échelle d'une ville²⁸ ». Ces limites sont du reste le plus souvent triviales. Que l'éclairage soit insuffisant, que les personnes portent des cagoules, des casquettes, des masques, de grosses lunettes de soleil, une perruque ou un fort maquillage, et aucun logiciel ne les identifiera²⁹. Même chose pour les prétendus logiciels d'analyse comportementale venant équiper les systèmes de vidéosurveillance, que la SNCF développe en France depuis les attentats de 2015³⁰. Aux États-Unis où cette vidéosurveillance dite « intelligente » (en l'espèce le programme « *Behavior Detection and Analysis* », qui a coûté environ 1,5 milliard de dollars !) a été expérimentée dans les aéroports depuis les années 2000, les évaluations concluent d'une part qu'elle est inefficace à prévenir les risques, d'autre part qu'elle conduit à des pratiques de discriminations³¹.

Confirmation récente à Londres où le carnaval de Notting Hill attire chaque année un million de personnes à la fin du mois d'août. En 2017, marquée par les attentats récents de Londres et Manchester, la police a déployé un système de caméras capables de reconnaître des visages en

²⁶ Cf. par exemple T. Noisette, « Comment Apple, Samsung et Microsoft organisent l'obsolescence forcée », *Nouvelobs.com* et *Rue89* [en ligne], 27 juin 2017.

²⁷ Voir les propositions de loi déposées par Roger Karoutchi au Sénat le 17 juin 2016 et par Éric Ciotti à l'Assemblée nationale le 10 mars 2017. Voir aussi le colloque « Terrorisme, radicalisation, cybersécurité, révolution digitale » inauguré par C. Estrosi à Nice le 22 mars 2017, organisé par le lobby Elnet France « qui travaille au renforcement des relations bilatérales entre la France et Israël » (A. Louchez, « La reconnaissance faciale pointe à nouveau son nez », *Nice Matin*, 23 mars 2017).

²⁸ J.-G. Ganascia, « Usages et mésusages de la reconnaissance faciale », *The Conversation*, 27 avril 2016 [en ligne].

²⁹ Voir aussi « Des maquillages futuristes pour piéger la vidéosurveillance », *Ouest-France*, 25 juillet 2017.

³⁰ « SNCF : des logiciels pour détecter des comportements suspects », *Les Échos*, 17 décembre 2015.

³¹ P. Signoret, « Terrorisme : les systèmes d'analyse des comportements sont inefficaces », *Le Monde* (« Pixels »), 9 février 2017. Voir aussi M. Tual, « L'intelligence artificielle reproduit aussi le sexisme et le racisme des humains », *Le Monde* (« Pixels »), 15 avril 2017.



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

les comparant à une base de données, afin d'identifier les personnes recherchées par la police. Résultat des courses : à 35 reprises, le programme a cru reconnaître une de ces personnes... et il s'est trompé les 35 fois³² ! Mais qu'à cela ne tienne, le marketing de cette nouvelle technologie est puissant. Et puis, de toute façon, les industries de sécurité ont déjà lancé la prochaine étape commerciale des technologies de surveillance.

Après les caméras, les drones

Les drones sont nés eux aussi de la guerre. Dès la Première Guerre mondiale, des savants au service des armées tentent de mettre au point des avions sans pilote, guidés à distance³³. La technologie est la même que pour les missiles qui connaissent un essor considérable à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La guerre froide favorise la mise au point des avions espions équipés d'appareils photos, ancêtres directs des drones actuels. Les États-Unis les exploitent ensuite massivement durant la guerre du Vietnam. Ils transmettent enfin leur technologie à l'État d'Israël qui l'utilise dès la guerre du Kippour en 1973 et la perfectionne bientôt avec des caméras filmant en temps réel. Les industries militaires de ces deux pays (États-Unis et Israël) sont toujours à la pointe du marché mondial des drones de surveillance³⁴.

Après la mode de la vidéosurveillance, classique ou « intelligente » avec sa reconnaissance faciale, ce sera donc bientôt celle des drones de surveillance. L'Association nationale de la vidéoprotection (AN2V) – principal lobby de la vidéosurveillance en France (voir le chapitre 3) – ne cache pas cette nouvelle stratégie. Son président déclarait ainsi récemment à la presse qu'« il ne sert à rien de faire du quantitatif et de placer des caméras à tout prix », que les maires devraient « sortir de l'émotion et des petits calculs électoraux » et que la vidéosurveillance pourrait davantage servir à la gestion de la voirie ou au contrôle de la circulation. En retour, il évoquait notamment « un essaim de drones [...] pour suivre un rodéo nocturne³⁵ ». De fait, depuis le milieu des années 2000, les industriels mènent une promotion

³² « Royaume-Uni : bilan catastrophique pour une expérience de vidéosurveillance "intelligente" », *lemonde.fr* [en ligne], 1er septembre 2017.

³³ O. Zubeldia, *Histoire des drones : de 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, 2012.

³⁴ E. Pflimlin, *Drones et robots. La guerre des futurs*, Levallois-Perret, Studyrama, 2017, p. 64-65.

³⁵ F. Sallet, « En attendant les drones de vidéosurveillance... », *Sud-Ouest*, 6 mai 2016.

Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
Maison Méditerranéenne des Sciences de L'Homme
5, rue du château de l'horloge - B.P. 647 - 13094 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2
Téléphone : 04 42 52 41 24 - Fax : 04 42 52 43 70



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

de plus en plus active en ce domaine, comme l'a encore confirmé le Salon international de l'aéronautique et de l'espace (plus couramment appelé Salon du Bourget) en juin 2017³⁶. Le marché est en plein essor depuis quelques années, c'est l'un des endroits où il faut investir dit-on dans « le milieu³⁷ ». La police nationale et la gendarmerie en ont rapidement acheté, sans doute dans un premier temps pour soigner leur communication. Les usages sont en effet assez rares (la police en a utilisé lors de l'Euro 2016 de football) et les appareils ont une autonomie de vol très limitée (45 minutes pour les 19 mini-drones équipés de caméras ultra HD achetés par la gendarmerie en 2016³⁸). Ils seront sans doute plus utiles aux pompiers pour surveiller des incendies de façon moins coûteuse et moins risquée que les hélicoptères.

Enfin, certains élus n'ont pas tardé à s'en saisir pour, comme toujours, faire de la politique. En septembre 2013, les élus marseillais – alors en campagne pour les élections municipales – entendent le préfet de police en parler à un moment. Aussitôt, l'un d'eux (le socialiste Eugène Caselli, alors président de la Métropole) déclare sur un plateau de télévision que les drones sont une des solutions technologiques aux problèmes de la ville et réclame que l'État fasse de la cité phocéenne « un véritable laboratoire (technologique) contre le crime ». Il est suivi quelques jours plus tard par le président du Conseil départemental (Jean-Noël Guérini, bien connu des services de police et de justice) qui – lors même que cela ne relève pas de la compétence de cette collectivité territoriale – déclare que « le conseil général réfléchit à la mise en place de moyens aériens de surveillance, avions ou drones³⁹ ». La droite n'est naturellement pas en reste. À Asnières-sur-Seine, le maire LR Manuel Aeschlimann, ancien conseiller technique de N. Sarkozy, y voit la solution pour dépasser le problème de « l'immobilité » des caméras de vidéosurveillance. Il n'hésite pas à déclarer : « Je comprends que l'objet puisse faire peur car il est vu comme un engin de guerre. Mais si on y avait accès, les drones résoudraient 95 % de nos problèmes⁴⁰. »

³⁶ V. Guillemard, « Démonstration de drones en série au salon du Bourget », *lefigaro.fr* [en ligne], 22 juin 2017.

³⁷ Andy, « Azur Drones dévoile ses ambitions », *Fredzone.org* [en ligne], 2 juillet 2017.

³⁸ *Les drones dans les forces armées*, Rapport d'information du Sénat n° 559, 23 mai 2017, p. 33,

³⁹ S. Zappi, « À Marseille, des élus PS parlent de drones pour lutter contre le crime », *Le Monde*, 24 septembre 2013.

⁴⁰ E. Jacob, « Les drones, la “solution” sécuritaire prônée par le maire d'Asnières-sur-Seine », *lefigaro.fr*, 31 août 2016.



Laboratoire Méditerranéen de Sociologie
UMR 7305, C.N.R.S. et Aix-Marseille Université

Ce serait donc un nouveau miracle technologique, dont le coût n'est naturellement jamais évoqué, pas plus qu'il n'est réellement comparé à celui des caméras de vidéosurveillance qui peuvent pourtant désormais peser moins lourdement dans un budget communal du fait de l'usage des connexions Internet permettant de surmonter le problème du câblage filaire. N'est pas non plus débattue la question de la protection de la vie privée, ni celle de la dérive potentielle évidente qui consisterait par la suite à armer ces drones pour les transformer en armes contre les malfaiteurs, mais aussi contre la population lors des manifestations de rue par exemple. Le débat existe déjà aux États-Unis et le précédent (une force de police utilisant des drones armés) a été créé dans le Dakota du Nord en 2015⁴¹.

Jacques Ellul dénonçait les nombreux « gaspillages » d'argent public, réclamait que les rapports de la Cour des Comptes acquièrent une force « exécutoire » et même que les hommes politiques et les administrateurs « deviennent responsables personnellement de ce qu'ils font et décident⁴² ». Que l'on partage ou non ses conclusions, force est de constater que les technologies modernes connaissent une explosion sans précédent et que, au moins en ce qui concerne les industries de sécurité, les responsables politiques et les chefs d'administration soutiennent massivement ce développement sans en évaluer précisément les besoins ni l'efficacité, le plus souvent en mettant en avant le fait que ces techniques aideront voire remplaceront les moyens humains que l'on cherche sans cesse à réduire par ailleurs pour faire des économies budgétaires. Or, non seulement ces progrès sociaux que permettraient les nouvelles technologies ne sont jamais sérieusement évalués, mais rien ne prouve que l'argent dépensé sous de multiples formes pour ces nouvelles technologies coûte au final moins cher aux finances publiques que le maintien de l'emploi d'agents humains assurant un service public de proximité.

⁴¹ H. Austin, "Nord Dakota Becomes First US State to Legalise Use of Armed Drones by Police", *The Independent*, 8 septembre 2015.

⁴² J. Ellul, *Le bluff technologique*, op. cit., p. 543.